

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2016

Etaient présents : Jean-Pierre GUILLORE, Christine KERDRAON, Bruno JAFFRE, Jean-Pierre LE DUIGOU, Joël DERRIEN, Nicolas LE NAOUR, Carole DAUPHIN, Daniel HUIBAN, Corinne DERRIEN, Françoise GOLIES, Cédric JAULNEAU, Fabienne LE GALL et Laurent MINTEC.

Absents excusés : Hélène CHARPENTIER et Flore MEFORT.

Secrétaire de séance : Laurent MINTEC.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Remarque : Jean-Pierre LE DUIGOU apporte une correction audit compte rendu au sujet des périmètres de protection des captage et forage ; il n'a pas dit que Quimperlé Communauté récupérerait les terrains au moment du transfert de la compétence eau et assainissement mais que la communauté les entretiendrait.

1°) Examen des demandes de subvention 2016 :

Après examen des demandes de subvention présentées, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission de finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

- Voyage d'études en France (par élève)	26,00 €
- Voyage d'études à l'étranger (par élève)	34,00 €
- Ecole Thiers QUIMPERLE – Classe ULIS	60,00 €
- BTP CFA LOIRE ATLANTIQUE	60,00 €
- ADMR Ellé-Isole TREMEVEN	880,00 €
- AHBA SAINT-THURIEN	470,00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers SAINT-THURIEN	150,00 €
- Amicale du 3 ^{ème} Age SAINT-THURIEN	570,00 €
- Amicale Laïque SAINT-THURIEN	450,00 €
- Association des Parents d'Elèves SAINT-THURIEN	180,00 €
- Comité de Jumelage SAINT-THURIEN	590,00 €
- Digor 'n Nor SAINT-THURIEN	450,00 €
- Section UNC-AFN-FFI SAINT-THURIEN	330,00 €
- Société de chasse SAINT-THURIEN	175,00 €
- Société de pêche SAINT-THURIEN	175,00 €
- Syndicat d'Initiative SAINT-THURIEN	2 260,00 €
- Union Sportive SAINT-THURIEN	2 000,00 €
- Pas par haz'art SAINT-THURIEN	150,00 €
- Rederezh Xtrm SAINT-THURIEN	150,00 €
- DDEN Secteur de SCAER	60,00 €
- Club Gymnique Bannalécois	30,00 €
- Union Sportive Bannalécoise	30,00 €
- Les Cavaliers Skaër Ar Marc'h	60,00 €
- APAJH SCAER	125,00 €
- Chambre de Métier et de l'Artisanat FINISTERE	120,00 €
- Maison Familiale Rurale ELLIANT	60,00 €
- Maison Familiale Rurale PLEYBEN	60,00 €
- IFAC CCI BREST	120,00 €
- Croix-Rouge QUIMPERLE	35,00 €
- Secours Populaire QUIMPERLE	35,00 €

Il est précisé que les subventions pour les voyages d'études seront versées directement aux familles sur présentation d'une attestation de présence et de règlement du séjour et d'un relevé d'identité bancaire.

Remarques :

Daniel HUIBAN demande pourquoi il est proposé d'allouer 470 € à l'AHBA et seulement 450 € à l'Amicale Laïque. Il pense qu'il faudrait allouer la même somme aux deux associations. Jean-Pierre LE DUIGOU

répond que l'Amicale Laïque perçoit une subvention plus élevée tous les 2 ans compte tenu des voyages organisés pour les enfants. Joël DERRIEN indique que cette petite disparité existe depuis de nombreuses années. Jean-Pierre GUILLORE précise qu'il a été décidé de ne pas augmenter les subventions cette année ; que ça paraît donc difficile de le faire pour une association. Daniel HUIBAN dit qu'il n'est pas contre les 470 € versés à l'AHBA, que c'est juste une remarque et qu'il faudrait revoir l'an prochain.

Cédric JAULNEAU pense que la population va poser des questions par rapport à la subvention allouée à l'USST alors qu'il n'y a plus d'équipe séniors. Jean-Pierre GUILLORE répond qu'il y a quand même un club à faire tourner, que celui-ci rencontre des difficultés, qu'il est en déficit à ce jour et qu'il faut être derrière les dirigeants. Cédric JAULNEAU demande juste comment expliquer. Daniel HUIBAN répond que le club est juste en sommeil pour l'instant. Jean-Pierre ajoute qu'il y aura toujours l'école de foot et que ce ne sont pas les jeunes qui apporteront de l'argent au club. Bruno JAFFRE complète en disant qu'il y a des dépenses à venir et que le déficit actuel s'élève à 800 €. Il ajoute qu'une quarantaine de jeunes sont prévus pour la saison prochaine. Il aborde ensuite les amendes appliquées au club par le District pour manque de dirigeants, « le district exagère ». Jean-Pierre GUILLORE fait part ensuite d'une autre amende pour le club du fait du District. Il indique qu'il fera un courrier au district pour ces situations.

Fabienne aborde le sujet de l'association Fest Leur. La commission de finances propose de ne pas accorder de subvention à cette association car elle est déjà financée par Quimperlé Communauté. Elle précise que Fest Leur n'a rien demandé à la Communauté d'Agglomération, l'association a reçu un prizioù (500 €) et non une subvention ; c'est différent. Jean-Pierre GUILLORE et Joël DERRIEN indiquent que la Commune ne peut pas financer une association si celle-ci reçoit déjà une participation de la Communauté d'Agglomération.

2°) Convention de fourniture d'eau entre les Communes de SAINT-THURIEN et QUERRIEN :

Les membres du conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer ladite convention avec la Commune de QUERRIEN,
- Fixe le prix de vente de l'eau à la Commune de QUERRIEN à 0,90 € le m³ au 1^{er} janvier 2016.

Remarques :

Daniel HUIBAN demande des informations concernant le diamètre des débitmètres.

3°) Initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques - convention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative au financement de l'initiation de la langue bretonne dans les écoles primaires publiques pour la période de septembre 2016 à juillet 2017 avec le Conseil Départemental du Finistère.

Remarques :

Daniel HUIBAN demande des renseignements sur les horaires d'intervention de l'association.

4°) Médiathèque – convention relative à l'achat groupé de matériel informatique :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative à l'achat groupé de matériel informatique pour la médiathèque de SAINT-THURIEN avec Quimperlé Communauté.

5°) Médiathèque – convention relative à l'accès à la base livres « electre.com » :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention relative à l'accès des bibliothèques/médiathèques du territoire de la communauté d'agglomération à la base livre « electre.com » avec la Quimperlé Communauté pour une période d'une année à compter du 18 avril 2016,
- désigne Madame Valérie COMBOT, assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, responsable de la médiathèque de SAINT-THURIEN, en qualité de responsable de l'utilisation d'Electre et interlocuteur de Quimperlé Communauté.

6°) Quimperlé Communauté : tarification de la carte unique et règlement intérieur commun au réseau des bibliothèques :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du règlement intérieur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en place de la carte unique « Matilin », sa tarification et le règlement intérieur commun.

7°) Rias 2016 – convention de partenariat liant Quimperlé Communauté, le Centre National des Arts de la Rue Le Fourneau et la Commune :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat relative au Festival des Rias 2016 liant Quimperlé Communauté, le Centre National des Arts de la Rue « Le Fourneau » et la Commune de SAINT-THURIEN.

Remarques :

Jean-Pierre GUILLORE et Fabienne LE GALL donnent quelques précisions sur les spectacles qui seront présentés à SAINT-THURIEN les 26 et 27 août à, respectivement, 17 h.17 et 16 h.16, sur la Place du Centre. Il s'agira du même spectacle sur les 2 jours présenté par la troupe « Les Grooms ». La troupe sera hébergée sur SAINT-THURIEN du jeudi soir au dimanche. La commission « jeunesse, loisirs... » se réunira le 14 juin pour discuter de l'organisation. Le souhait de l'équipe organisatrice des Rias étant de ne pas garder le public à SAINT-THURIEN après le spectacle par rapport aux spectacles suivants, il n'était pas prévu d'organiser de festivités au niveau associatif comme en 2014 ; seuls les commerçants seraient intervenus. A voir lors de la réunion de la commission. Fabienne LE GALL indique qu'il est possible d'obtenir des informations sur le festival 2016 sur le site des Rias.

8°) Quimperlé Communauté – rapport de la CLETC du 25 avril 2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » et 2 abstentions (Daniel HUIBAN et Laurent MINTEC), approuve le rapport de la séance du 25 avril 2016 de la CLETC de Quimperlé Communauté.

Remarques :

Daniel HUIBAN remarque que c'est le « début de la fin pour les petites communes ». Jean-Pierre LE DUIGOU remarque également qu'une bonne partie des points inscrits à l'ordre du jour de ce conseil municipal concernent la Communauté d'Agglomération.

9°) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – dissolution du Syndicat Intercommunal du Moulin de Kerchuz :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Moulin de Kerchuz à l'issue de la vente de la propriété.

Remarques :

Daniel HUIBAN demande à qui appartient le Moulin de Kerchuz. Joël DERRIEN répond qu'il appartient aux 4 communes, dont MELLAC. Nicolas LE NAOUR demande si la locataire actuelle n'est pas intéressée par l'acquisition. Jean-Pierre GUILLORE répond que non, mais qu'il y a un acquéreur. Carole DAUPHIN demande si le moulin sera public ou privé ensuite. Joël DERRIEN répond qu'il sera privé. Daniel HUIBAN demande s'il y a des informations sur le projet de l'intéressé. Jean-Pierre GUILLORE répond qu'il n'a pas d'information actuellement.

10°) Motion contre la suppression de l'aide à la voirie communale :

Le Conseil Municipal, par 11 voix « pour » et 2 absents (Jean-Pierre LE DUIGOU et Joël DERRIEN), adopte la motion figurant ci-dessous.

NON A LA SUPPRESSION TOTALE ET BRUTALE DE L'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE

Les 28 et 29 janvier 2016, le Conseil Départemental du Finistère a imposé, sans examen préalable en commission, la suppression totale des aides à l'entretien de la voirie pour les communes de moins de 10.000 habitants.

Le Conseil Municipal de SAINT-THURIEN s'oppose fermement à cette disposition inéquitable et brutale qui défavorise les territoires ruraux et maritimes et fait disparaître toute solidarité entre les territoires. Nous demandons à ce qu'elle soit revue pour deux raisons :

- Cette aide représente en moyenne 70 000 € par Commune sur 10 ans, c'est trop important. Cela forcera certains maires à sacrifier l'entretien de leurs routes, et avec, la sécurité des Finistériens,
- Nos petites communes ne peuvent pas compenser cette perte de recettes. Face à cette situation, certains Finistériens verraient leurs impôts locaux augmenter de plus de 6 % dès cette année, ce qui s'ajoutera aux augmentations de base, pour combler un tel manque de revenus. Cette décision pèsera donc également très lourd sur les ménages du département.

Les petites communes rurales et maritimes possèdent un linéaire de route par habitant beaucoup plus important que les zones urbaines, et ont donc une plus grande difficulté structurelle à financer l'entretien. Néanmoins, les routes communales servent au développement de l'économie du Finistère (développement agricole, agro-alimentaire, de la pêche, du tourisme) et elles permettent le maintien du lien social entre les familles, entre les générations. Le Département doit donc participer à l'entretien des routes communales

Le Conseil Municipal comprend la nécessité de faire des économies et propose donc trois solutions :

- limiter la suppression totale aux communes de plus de 3.000 habitants,
- tenir compte du linéaire de route communale par habitant pour les communes de moins de 3.500 habitants,
- limiter la baisse à un taux acceptable et la planifier dans le temps selon la méthode que l'Etat impose au Département, c'est-à-dire plafonner cette baisse à 6 % par an pendant 3 ans pour les communes de moins de 3.500 habitants.

Remarques :

Jean-Pierre LE DUIGOU n'est pas pour voter contre une décision du Département, collectivité proche de la population. Il pense que ça ne changera rien et que la Commune de SAINT-THURIEN n'attend pas 3.000 € pour entretenir ses routes. Fabienne LE GALL pense qu'il est important d'exprimer son avis. Daniel HUIBAN dit que le Département devrait bien entretenir son réseau ; les routes départementales qui desservent SAINT-THURIEN se dégradent.

11°) Quart d'heure de libre expression :

Jean-Pierre GUILLORE informe les conseillers de la situation de la Petite Auberge. Un compromis de vente a été signé il y a quelques semaines avec Mme et M. THERIN pour l'acquisition du restaurant. Mme THERIN a informé le Maire, il y a une dizaine de jours, pour lui indiquer que cet acquéreur s'était rétracté. Joël DERRIEN demande si les premiers acheteurs intéressés ne souhaitent pas revenir. Jean-Pierre GUILLORE répond que les propriétaires veulent vendre. Bruno JAFFRE regrette qu'ils ne veuillent pas louer. Jean-Pierre GUILLORE précise que M. LE TEUFF, manager du commerce de Quimperlé Communauté, a bien suivi ces deux dossiers. Françoise GOLIES précise que maintenant les banques ne prêtent souvent qu'après deux ans d'activité et qu'il y a des travaux à faire dans le bâtiment avant de rouvrir un restaurant.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 9 juin 2016

Le Maire,



Jean-Pierre GUILLORE.